



92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

N°**3**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 11
Absents : 1

Ayant voté pour : 52
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : DÉNOMINATION DE LA PLACE DEVANT LE
VIEUX CLOCHER À COLOMBES**

LE CONSEIL,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la nécessité de dénommer l'équipement municipal suivant :

La place devant le Vieux Clocher à Colombes,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Décide de dénommer l'équipement municipal comme suit :

- Place du Vieux Clocher, Jean Lefevre.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération de dénomination de cet équipement municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 juillet 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 13 juillet 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260707-23277-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.